

Le présent supplément de fixation du prix, avec le supplément de prospectus visant les billets liés à la croissance daté du 25 mai 2023 (le « supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance ») et le prospectus préalable de base simplifié daté du 25 mai 2023, dans sa version modifiée ou complétée (le « prospectus préalable de base »), et chaque document intégré par renvoi dans le prospectus préalable de base, constitue un appel public à l'épargne uniquement dans les territoires dans lesquels les titres qu'il vise peuvent être légalement offerts et, dans ces territoires, ils peuvent être vendus uniquement par des personnes autorisées. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts par les présentes; toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les billets devant être placés aux termes des présentes n'ont pas été, ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») et ils ne peuvent être offerts, vendus ni délivrés, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou dans leurs territoires, possessions et zones de compétence, ou à une personne des États-Unis ou pour le compte d'une telle personne (« U.S. person », au sens du règlement intitulé Regulation S pris en application de la Loi de 1933), sauf dans le cadre de certaines opérations dispensées des exigences de la Loi de 1933.

L'information intégrée par renvoi dans le présent supplément de fixation du prix provient de documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités de réglementation analogues au Canada. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus sur demande adressée au secrétaire de la Banque de Montréal, 100 King St. West, 1 First Canadian Place, 21st Floor, Toronto (Ontario), M5X 1A1, téléphone : (416) 867-6785, et ils sont également disponibles par voie électronique à l'adresse www.sedarplus.ca.

Supplément de fixation du prix n° 86 daté du 11 septembre 2024
(du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance daté du 25 mai 2023 et du prospectus préalable de base simplifié daté du 25 mai 2023)



**Billets à rendement majoré, série 85 (\$ CA) échéant le 29 septembre 2031, de BMO,
liés à un panier de titres du secteur des télécommunications (version RA)**
(non garantis – billets dont le capital est à risque)
Placement maximal de 10 000 000 \$ CA

Les billets offerts aux termes du présent supplément de fixation du prix sont des titres de créance non garantis émis par la Banque de Montréal. L'objectif des billets est d'offrir aux investisseurs la possibilité de réaliser un rendement amélioré fondé sur le rendement du panier de référence sans protection en cas de baisse contre la perte de leur placement en capital découlant de tout rendement négatif d'un panier composé des actifs de référence suivants pendant la durée des billets, comme il est décrit plus en détail dans le présent supplément de fixation du prix à la rubrique « Renseignements sur les actifs de référence ». Le rendement de chaque actif de référence est assujéti à un ajustement des dividendes.

Actif de référence	Symbole	Bourse	Pondération du panier
Actions ordinaires de BCE Inc.	BCE	Bourse de Toronto	33,333333 %
Actions de catégorie B de Rogers Communications Inc.	RCI/B	Bourse de Toronto	33,333333 %
Actions ordinaires de TELUS Corporation	T	Bourse de Toronto	33,333333 %

Étant donné que le capital n'est pas protégé aux termes de ces billets, l'investisseur sera entièrement exposé à tout rendement négatif de l'actif de référence et devrait être en mesure de risquer de perdre une partie ou la quasi-totalité de son placement en capital dans les billets, sous réserve d'un montant de paiement minimal de 1,00 \$ CA par billet à l'échéance.

Tous les paiements sur les billets sont assujettis au risque de crédit de la Banque de Montréal.

PRINCIPALES MODALITÉS	
Émetteur	Banque de Montréal
Notes de l'émetteur	Moody's : « Aa2 »; S&P : « A+ »; DBRS : « AA » (dépôts à long terme > 1 an)
Monnaie des billets	Dollar canadien (\$ CA)
Capital déclaré	100,00 \$ CA par billet

Placement minimal	2 000,00 \$ CA (20 billets)
Montant maximal de l'émission	10 000 000,00 \$ CA. Nous nous réservons le droit de modifier le montant maximal de l'émission à notre seul gré.
Date d'émission	Le ou vers le 27 septembre 2024
Date d'évaluation finale	Le 22 septembre 2031, sous réserve d'un report si cette date n'est pas un jour de bourse ou si un événement perturbateur des marchés se produit.
Date d'échéance	Le 29 septembre 2031
Durée	Environ sept (7) ans
Participation à la hausse	Participation de 825,00 % (ou 8,25 fois le rendement ajusté) lorsque le niveau final du panier est supérieur ou égal au niveau initial du panier
Niveau initial	Le niveau de clôture d'un actif de référence à la date d'émission
Niveau initial du panier	100,00
Niveau du panier	À l'égard d'une date donnée, le niveau du panier est déterminé selon la formule suivante : $= 100 + (100 \times \text{rendement du panier})$
Niveau final du panier	Le niveau du panier à la date d'évaluation finale
Rendement du panier	La somme de chaque rendement ajusté pondéré à une date donnée, exprimée en pourcentage. Le rendement ajusté pondéré à une date est calculé en divisant (1) (A) son niveau ajusté respectif à cette date moins (B) son niveau initial respectif par (2) son niveau initial respectif, et en multipliant le résultat par la pondération respective de l'actif de référence. À l'égard d'une date donnée, le rendement du panier est déterminé selon la formule suivante : $= \sum_{\text{pour chaque actif de référence}} \text{pondération} \times \text{rendement ajusté}$
Rendement final du panier	Le rendement du panier à la date d'évaluation finale
Rendement ajusté pondéré	À l'égard d'un actif de référence, un montant exprimé en pourcentage correspondant au produit du rendement ajusté de l'actif de référence et de la pondération du panier appliquée à cet actif de référence à la date d'évaluation finale.
Rendement ajusté	Pour un actif de référence, la variation en pourcentage de la valeur entre le niveau ajusté et le niveau initial de cet actif de référence, calculée au moyen de la formule suivante : $= \frac{\text{niveau ajusté} - \text{niveau initial}}{\text{niveau initial}}$
Niveau ajusté	Pour un actif de référence à l'égard d'une date donnée, la somme du niveau de clôture et de l'ajustement des dividendes pour cet actif de référence à cette date. Il est entendu que le niveau ajusté ne peut jamais être inférieur à zéro.
Ajustement des dividendes	Pour un actif de référence, mesuré depuis la date d'émission, exclusivement, jusqu'à la date d'évaluation finale, inclusivement, un montant en dollars correspondant à la différence (positive ou négative) entre (i) la somme de tous les dividendes réalisés accumulés sur cet actif de référence et (ii) la somme de tous les dividendes contractuels accumulés sur cet actif de référence.

Dividende contractuel	Un montant établi à la date d'émission qui correspond au dernier dividende ordinaire en espèces déclaré par l'émetteur de l'actif de référence qui a commencé à être négocié ex-dividende à la bourse où il est coté, cumulé à la même fréquence que le dividende ordinaire en espèces déclaré sur cet actif de référence à la date d'émission ou immédiatement avant celle-ci, comme le détermine de bonne foi l'agent chargé des calculs.
Dividende réalisé	Pour un actif de référence, un dividende ordinaire ou extraordinaire en espèces (sauf un dividende extraordinaire lorsqu'un rajustement est prévu aux termes de la rubrique « Certaines modalités supplémentaires pour les billets liés à une société de référence ou à un FNB de référence » du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance) déclaré sur chaque actif de référence et observé et comptabilisé par l'agent chargé des calculs à la date où l'actif de référence commence à être négocié ex-dividende à la bourse où il est coté.
Participation à la baisse	100,00 %, en dessous du niveau initial du panier
Paiement à l'échéance	À l'échéance, vous recevrez pour chaque billet que vous détenez alors : • Si le niveau final du panier est égal ou supérieur au niveau initial du panier, un paiement à l'échéance directement lié au rendement du panier de référence et aux modifications, le cas échéant, des dividendes déclarés sur l'actif de référence pendant la durée des billets. Le paiement à l'échéance correspondra à la formule suivante : $= 100,00 \\$ CA \times [100,00 \% + participation \text{ à la hausse } \times rendement \text{ final du panier}]$ $= 100,00 \\$ CA \times [100,00 \% + 825,00 \% \times rendement \text{ final du panier}]$ • Si le niveau final du panier est inférieur au niveau initial du panier, un paiement à l'échéance directement lié au rendement du panier de référence et aux modifications, le cas échéant, des dividendes déclarés sur l'actif de référence pendant la durée des billets. Le paiement à l'échéance correspondra à la formule suivante, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ CA : $= 100,00 \\$ CA + (100,00 \\$ CA \times rendement \text{ final du panier})$ Si le niveau final du panier est inférieur au niveau initial du panier, le paiement que vous recevrez à l'échéance pourrait être considérablement inférieur au capital déclaré de vos billets et être aussi peu que 1,00 \$ CA.
Paiement maximal	Il n'y a aucun plafond ni montant du paiement maximal sur les billets.
Paiement minimal	1,00 \$ CA par billet
Information fiscale additionnelle	Pour de l'information sur les incidences fiscales fédérales canadiennes liées à un placement dans les billets, se reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance, telle qu'elle est modifiée conformément à la rubrique intitulée « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » du présent supplément de fixation du prix. Pour de l'information sur l'admissibilité à des fins de placement des billets pour certains régimes enregistrés, se reporter à la rubrique « Admissibilité à des fins de placement » du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance.
Code Fundserv	JHN7682
Agent chargé des calculs	BMO Marchés des capitaux
Courtier	BMO Nesbitt Burns Inc., un membre de notre groupe, et Wellington-Altus Gestion Privée inc., à titre de courtier indépendant

Marché secondaire/frais de négociation anticipée	Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv Inc., mais se réserve le droit de ne pas le faire à l'avenir, à son seul gré, sans vous en donner de préavis. Les demandes de vente doivent être faites au plus tard à 13 h (heure de Toronto, ou à toute autre heure fixée ultérieurement par nous ou par Fundserv) un jour ouvrable donné. Toute demande reçue après ce moment sera réputée envoyée et reçue le jour ouvrable suivant. La vente d'un billet Fundserv sera effectuée à un prix correspondant au cours acheteur du billet, déterminé par nous à notre seul gré. La vente d'un billet à BMO Marchés des capitaux avant l'échéance peut être assujettie à des frais de négociation anticipée. Si vous vendez un billet dans les 360 premiers jours après la date d'émission, des frais de négociation anticipée correspondant à un pourcentage du prix de souscription établi de la façon suivante seront déduits du cours acheteur publié. <table data-bbox="446 728 1308 952"> <tr> <td>Si les billets sont vendus entre :</td><td>Frais de négociation anticipée :</td></tr> <tr> <td>0 et 90 jours</td><td>4,50 %</td></tr> <tr> <td>91 et 180 jours</td><td>3,30 %</td></tr> <tr> <td>181 et 270 jours</td><td>2,10 %</td></tr> <tr> <td>271 et 360 jours</td><td>1,10 %</td></tr> <tr> <td>Par la suite</td><td>Néant</td></tr> </table> Se reporter à la rubrique « Mode de placement supplémentaire », ci-dessous.	Si les billets sont vendus entre :	Frais de négociation anticipée :	0 et 90 jours	4,50 %	91 et 180 jours	3,30 %	181 et 270 jours	2,10 %	271 et 360 jours	1,10 %	Par la suite	Néant
Si les billets sont vendus entre :	Frais de négociation anticipée :												
0 et 90 jours	4,50 %												
91 et 180 jours	3,30 %												
181 et 270 jours	2,10 %												
271 et 360 jours	1,10 %												
Par la suite	Néant												
Événement donnant lieu à un rajustement	Outre les événements énumérés à la définition d'« événement donnant lieu à un rajustement » figurant dans le supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance, un changement dans la fréquence des dividendes en espèces déclarés sur l'un ou l'autre des titres de référence constituera un événement donnant lieu à un rajustement à l'égard des titres de référence pertinents. La définition d'« événement donnant lieu à un rajustement » du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance ne sera pas modifiée à tous autres égards.												

La Banque de Montréal ne garantit pas que vous réaliserez un rendement positif sur votre placement en capital dans les billets ni que votre placement en capital vous sera remboursé à l'échéance, sous réserve du montant du paiement minimal. Vous devez être prêt à accepter les risques que (1) votre rendement réel sur les billets soit inférieur au rendement de nos titres d'emprunt traditionnels ayant la même échéance, et (2) les billets ne fournissent aucune protection, de sorte que le paiement que vous recevez à l'échéance pourrait être considérablement inférieur au capital déclaré de vos billets et pourrait être aussi peu que 1,00 \$ CA par billet si le niveau final du panier est inférieur au niveau initial du panier. Chacun de ces risques dépendra du rendement du panier de référence précisé dans le présent document et, par conséquent, sous réserve de tout ajustement applicable au rendement ajusté des actifs de référence fondé sur les modifications, le cas échéant, des dividendes déclarés sur ces actifs de référence pendant la durée des billets. Bien que vous serez exposé à la baisse du panier de référence, vous ne recevrez pas de dividendes à l'égard du panier de référence ni ne participerez à sa plus-value. Les billets ne sont pas conçus comme solution de rechange à un placement dans des titres à revenu fixe ou des instruments du marché monétaire.

Frais

Prix d'émission	Prix d'offre ⁽¹⁾	Rémunération du courtier ⁽²⁾	Produit nous revenant
Par billet	100,00 \$ CA	3,50 \$ CA	96,50 \$ CA
Total des billets ⁽³⁾	10 000 000,00 \$ CA	350 000,00 \$ CA	9 650 000,00 \$ CA

(1) Nous nous attendons à ce que la valeur estimative des billets à la date d'émission, en fonction de nos modèles d'établissement des prix internes, soit de 93,72 \$ CA par tranche de capital de 100,00 \$ CA, ce qui est inférieur au prix d'émission. La valeur estimative n'est

pas une indication du profit réel que nous ou l'un des membres de notre groupe réaliserons, ni une indication du prix auquel BMO Marchés des capitaux ou toute autre personne serait disposée à acheter les billets.

- (2) Une commission de vente de 3,50 \$ CA par billet vendu doit être versée aux courtiers afin qu'ils rémunèrent les représentants, y compris les représentants employés par les courtiers, dont les clients achètent les billets. À la clôture, nous verserons une rémunération additionnelle allant jusqu'à 0,15 \$ CA par billet à Wellington-Altus Gestion Privée inc. pour ses services à titre de courtier indépendant.
- (3) Reflète le montant maximal de l'émission. Nous nous réservons le droit de modifier le montant maximal de l'émission à notre seul gré.
Il n'existe aucun montant minimal des fonds qui doivent être recueillis dans le cadre du placement, ce qui signifie que nous pourrions réaliser le placement après avoir seulement recueilli une petite part du montant du placement indiqué ci-dessus.

BMO Nesbitt Burns Inc. est une de nos filiales en propriété exclusive. Par conséquent, nous sommes un « émetteur relié » à BMO Nesbitt Burns Inc. aux termes du Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs. Se reporter à la rubrique « Mode de placement supplémentaire », ci-dessous.

Information additionnelle

Vous pourrez consulter de l'information continue portant sur le rendement des billets sur notre site Web des produits structurés (www.bmonotes.com), y compris le cours acheteur quotidien des billets (et les frais de négociation anticipée applicables) et le niveau du panier utilisé par l'agent chargé des calculs dans ses calculs et ses déterminations à la date d'évaluation finale. L'information relative aux actifs de référence peut être obtenue à l'adresse www.sedarplus.ca ou auprès d'autres sources publiques. Le contenu des sites Web dont il est fait mention dans le présent supplément de fixation du prix n'y est pas intégré par renvoi et ne fait pas partie de celui-ci. Nous, les courtiers, les membres de notre groupe ou de leur groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous ou avec eux n'assumons aucune obligation ni responsabilité quant à la transmission de toute information future à l'égard des actifs de référence qui composent le panier de référence.

Vous devez lire le présent supplément de fixation du prix conjointement avec les documents suivants :

- le prospectus préalable de base;
- le supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance.

Le présent supplément de fixation du prix, ainsi que le supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance, sont réputés intégrés par renvoi dans le prospectus préalable de base aux fins du présent placement de billets aux termes du programme de billets à moyen terme (billets dont le capital est à risque) de la Banque de Montréal géré par BMO Marchés des capitaux ou une personne nommée par nous à notre seul gré. Les documents suivants, déposés par la Banque de Montréal auprès du Bureau du surintendant des institutions financières et/ou des diverses commissions des valeurs mobilières ou autorités analogues au Canada, sont expressément intégrés par renvoi dans le présent supplément de fixation du prix dont ils font partie intégrante :

- la notice annuelle de la Banque de Montréal datée du 1^{er} décembre 2023, pour l'exercice clos le 31 octobre 2023;
- les bilans consolidés de la Banque de Montréal au 31 octobre 2023 et au 31 octobre 2022 et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, accompagnés des rapports des auditeurs s'y rapportant et du rapport du cabinet comptable indépendant inscrit sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2023 selon les normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis);
- le rapport de gestion de la Banque de Montréal figurant dans le rapport annuel de la Banque de Montréal en date du 31 octobre 2023;
- la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque de Montréal, datée du 7 février 2024, relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque de Montréal tenue le 16 avril 2024;
- les états financiers consolidés intermédiaires abrégés non audités de la Banque de Montréal au 31 juillet 2024 ainsi que pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date;
- le rapport de gestion de la Banque de Montréal pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 juillet 2024;

- les documents de commercialisation de la Banque de Montréal intitulés « Billets à rendement majoré avec barrière, série 85 (\$ CA) échéant le 29 septembre 2031, de BMO, liés à un panier de titres du secteur des télécommunications (version RA) », portant la date des présentes.

Toute déclaration contenue dans le prospectus préalable de base, dans le supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance, dans le présent supplément de fixation du prix ou dans un document intégré ou réputé être intégré par renvoi dans les présentes ou dans le prospectus préalable de base aux fins du présent placement est réputée être modifiée ou remplacée aux fins du présent supplément de fixation du prix, dans la mesure où une déclaration contenue aux présentes ou dans tout autre document déposé ultérieurement qui est aussi intégré ou réputé être intégré par renvoi dans les présentes, dans le supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance ou dans le prospectus préalable de base modifie ou remplace cette déclaration. Il n'est pas nécessaire que la déclaration qui en modifie ou en remplace une autre mentionne qu'elle modifie ou remplace une déclaration antérieure ni qu'elle comprenne quelque autre information donnée dans le document qu'elle modifie ou remplace. Le fait de faire une déclaration de modification ou de remplacement n'est pas réputé être une admission, à quelque fin que ce soit, selon laquelle la déclaration modifiée ou remplacée constituait, lorsqu'elle a été faite, une information fausse ou trompeuse, une déclaration inexacte d'un fait important ou une omission de déclarer un fait important qui devait être déclaré ou qui était nécessaire pour qu'une information ne soit pas fausse ou trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite. Aucune déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera réputée faire partie du présent supplément de fixation du prix, du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance ou du prospectus préalable de base, sauf telle qu'elle a été modifiée ou remplacée.

Profil de rendement ajusté

Le rendement du panier de référence et, le cas échéant, le rendement des billets seront influencés à la fois par (i) le rendement des cours de chacun des actifs de référence composant le panier de référence et (ii) les modifications, le cas échéant, des dividendes déclarés sur chacun des actifs de référence pendant la durée des billets.

L'exemple hypothétique qui suit est fourni à titre indicatif seulement pour démontrer l'incidence qu'auront les variations des dividendes réalisés par rapport aux dividendes contractuels sur l'ajustement des dividendes et le rendement ajusté pour un actif de référence, ainsi que sur le rendement du panier et le rendement des billets. À des fins d'illustration seulement, le panier de référence hypothétique est composé de deux actions de référence hypothétiques seulement et suivra les fluctuations du cours des actions et des dividendes sur une période de trois ans. La valeur hypothétique de chacune de ces actions de référence à la date d'émission est la suivante :

Nom de la société	Symbole	Niveau initial	Dividende en espèces	Fréquence du dividende	Pondération du panier
Société 1	ABC	58,60 \$ CA	0,90 \$ CA	Annuel	50,00 %
Société 2	XYZ	91,55 \$ CA	1,08 \$ CA	Annuel	50,00 %

Étape 1 : Calcul de l'ajustement des dividendes pour les actifs de référence

Dans le présent exemple hypothétique, le dividende contractuel pour chaque actif de référence est fixé à la date d'émission et correspond au dernier dividende ordinaire en espèces déclaré pour cet actif de référence qui a commencé à être négocié ex-dividende à la bourse où il est coté. Dans cet exemple, le montant fixé est de 0,90 \$ CA pour la Société 1 et de 1,08 \$ CA pour la Société 2.

Les dividendes réalisés et les dividendes contractuels sont observés et comptabilisés à chaque date à laquelle cet actif de référence commence à être négocié ex-dividende à la bourse où il est coté pendant la durée des billets.

Le tableau ci-dessous suit la différence entre (i) la somme de tous les dividendes réalisés accumulés sur chaque actif de référence (colonne « B » ci-dessous) et (ii) la somme de tous les dividendes contractuels accumulés sur chaque actif de référence (colonne « C » ci-dessous) pendant la durée des billets. La différence entre ces deux montants en dollars représente l'ajustement des dividendes (colonne « D » ci-dessous) qui sera appliqué au niveau de clôture de l'actif de référence respectif pour déterminer le niveau ajusté (colonne « E » ci-dessous) et le rendement ajusté de chaque actif de référence dans cet exemple hypothétique.

Période annuelle	Niveau de clôture	Dividende en espèces déclaré	Dividende réalisé	Dividende contractuel	Ajustement des dividendes B - C	Niveau ajusté A + D
	A	-	B	C	D	E
Société 1						
Date d'émission	58,60 \$ CA	0,90 \$ CA	-	-	-	-
Année 1	67,31 \$ CA	0,50 \$ CA	0,50 \$ CA	0,90 \$ CA	(0,40 \$ CA)	66,91 \$ CA
Année 2	47,33 \$ CA	0,75 \$ CA	1,25 \$ CA	1,80 \$ CA	(0,55 \$ CA)	46,78 \$ CA
Année 3 (échéance)	102,60 \$ CA	1,06 \$ CA	2,31 \$ CA	2,70 \$ CA	(0,39 \$ CA)	102,21 \$ CA
Société 2						
Date d'émission	91,55 \$ CA	1,08 \$ CA	-	-	-	-
Année 1	98,22 \$ CA	1,20 \$ CA	1,20 \$ CA	1,08 \$ CA	0,12 \$ CA	98,34 \$ CA
Année 2	106,72 \$ CA	1,18 \$ CA	2,38 \$ CA	2,16 \$ CA	0,22 \$ CA	106,94 \$ CA
Année 3 (échéance)	76,75 \$ CA	1,04 \$ CA	3,42 \$ CA	3,24 \$ CA	0,18 \$ CA	76,93 \$ CA

Étape 2 : Calcul des rendements ajustés pour les actifs de référence

Le niveau de clôture et l'ajustement des dividendes pour chaque actif de référence à une date d'observation applicable sont utilisés pour calculer le niveau ajusté et le rendement ajusté de chaque actif de référence composant le panier de référence.

Dans cet exemple hypothétique, le niveau ajusté et le rendement ajusté de chacun des actifs de référence sont déterminés en utilisant le niveau de clôture et l'ajustement des dividendes à la date d'évaluation finale (c.-à-d. l'année 3).

Société 1	
Niveau ajusté	$= \text{niveau de clôture} + \text{ajustement des dividendes}$ $= 102,60 \$ \text{ CA} - 0,39 \$ \text{ CA}$ $= 102,21 \$ \text{ CA}$
Rendement ajusté _{A1}	$= (\text{niveau ajusté} - \text{niveau initial}) / \text{niveau initial}$ $= (102,21 \$ \text{ CA} - 58,60 \$ \text{ CA}) / 58,60 \$ \text{ CA}$ $= 74,42 \%$

Société 2	
Niveau ajusté	$= \text{niveau de clôture} + \text{ajustement des dividendes}$ $= 76,75 \$ \text{ CA} + 0,18 \$ \text{ CA}$ $= 76,93 \$ \text{ CA}$
Rendement ajusté _{A2}	$= (\text{niveau ajusté} - \text{niveau initial}) / \text{niveau initial}$ $= (76,93 \$ \text{ CA} - 91,55 \$ \text{ CA}) / 91,55 \$ \text{ CA}$ $= -15,97 \%$

Étape 3 : Calcul du rendement du panier de référence

La pondération de l'action applicable sera appliquée au rendement ajusté de chaque action de référence afin de déterminer le rendement du panier pour les billets. Le rendement du panier sera utilisé pour déterminer le montant du paiement à l'échéance à l'égard des billets. Dans cet exemple, le rendement du panier à la date d'évaluation finale déterminé comme suit :

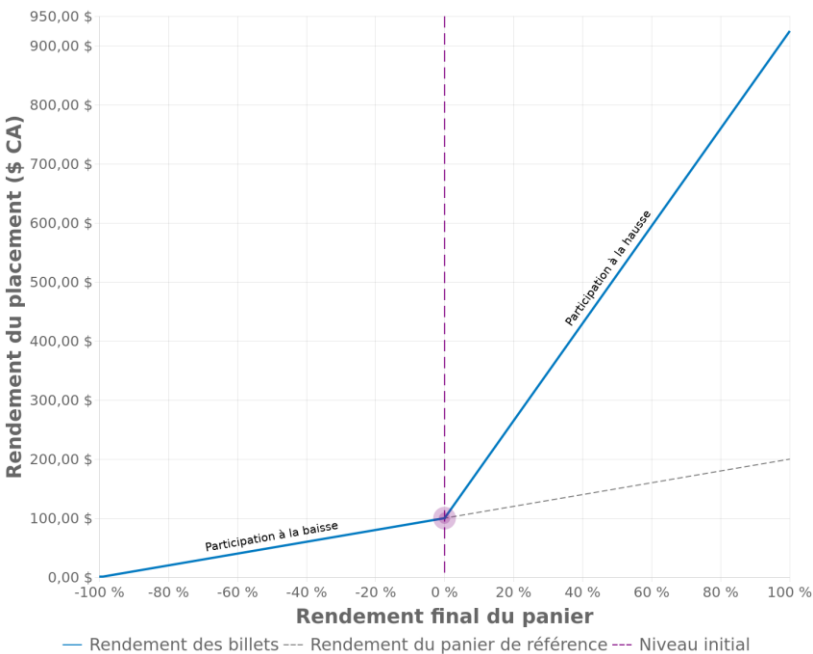
$$\text{Rendement du panier} = (\text{rendement ajusté}_{A1} \times \text{pondération}_{A1}) + (\text{rendement ajusté}_{A2} \times \text{pondération}_{A2})$$

$$\text{Rendement du panier} = (74,42 \% \times 50,00 \%) + (-15,97 \% \times 50,00 \%)$$

$$\text{Rendement du panier} = 29,23 \%$$

Profil de paiement à l'échéance

Le profil de rendement ci-après est fourni à des fins d'illustration seulement. Ce graphique montre le paiement à l'échéance des billets en fonction de différentes valeurs du rendement final du panier. Rien ne garantit qu'un rendement précis sera atteint par les billets (sous réserve du montant du paiement minimal). Tous les exemples supposent que vous avez acheté des billets d'un capital déclaré de 100,00 \$ CA, que vous détenez les billets jusqu'à l'échéance et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit pendant la durée de ceux-ci.



La ligne pointillée grise diagonale représente une fourchette de rendements ajustés possibles qui pourraient être générés par un placement direct dans le panier de référence pendant la durée des billets. Si le niveau final du panier est égal ou supérieur au niveau initial du panier, vous bénéficierez d'une participation à la hausse de 825,00 % dans tout rendement positif des actifs de référence. Le rendement positif des billets n'est assujéti à aucun plafond ni à aucune autre restriction. Si le niveau final du panier est inférieur au niveau initial du panier, le paiement à l'échéance sera réduit d'un montant correspondant au rendement final du panier (qui sera un montant négatif). Les billets ne fournissent aucune protection du capital, de sorte que vous pourriez perdre une partie ou la quasi-totalité de votre placement en capital dans les billets (sous réserve du montant du paiement minimal).

Le tableau ci-dessous présente le paiement à l'échéance et le rendement correspondant que vous recevriez sur les billets en fonction de diverses valeurs de rendement final du panier.

Rendement final du panier	Rendement des billets payé à l'échéance	Paie ment à l'échéance	Rendement annuel composé payé à l'échéance
100,00 %	825,00 %	925,00 \$ CA	37,36 %
90,00 %	742,50 %	842,50 \$ CA	35,54 %
80,00 %	660,00 %	760,00 \$ CA	33,56 %
70,00 %	577,50 %	677,50 \$ CA	31,39 %
60,00 %	495,00 %	595,00 \$ CA	28,98 %
50,00 %	412,50 %	512,50 \$ CA	26,26 %
40,00 %	330,00 %	430,00 \$ CA	23,14 %
30,00 %	247,50 %	347,50 \$ CA	19,45 %
20,00 %	165,00 %	265,00 \$ CA	14,92 %
10,00 %	82,50 %	182,50 \$ CA	8,96 %
0,00 %	0,00 %	100,00 \$ CA	0,00 %

-10,00 %	-10,00 %	90,00 \$ CA	-1,49 %
-20,00 %	-20,00 %	80,00 \$ CA	-3,13 %
-30,00 %	-30,00 %	70,00 \$ CA	-4,96 %
-40,00 %	-40,00 %	60,00 \$ CA	-7,03 %
-50,00 %	-50,00 %	50,00 \$ CA	-9,42 %
-60,00 %	-60,00 %	40,00 \$ CA	-12,26 %
-70,00 %	-70,00 %	30,00 \$ CA	-15,78 %
-80,00 %	-80,00 %	20,00 \$ CA	-20,52 %
-90,00 %	-90,00 %	10,00 \$ CA	-28,00 %
-100,00 %	-99,00 %	1,00 \$ CA	-48,17 %

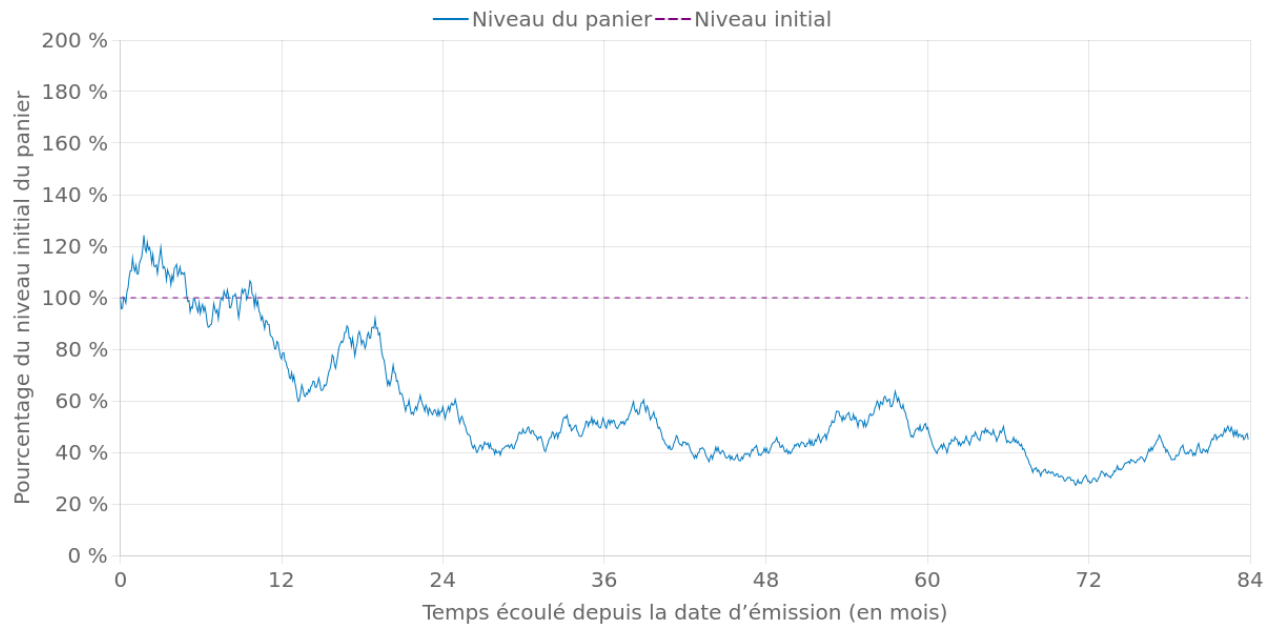
Exemples hypothétiques

Les exemples hypothétiques ci-après démontrent la façon dont le paiement que vous pouvez recevoir sera calculé et établi dans deux scénarios différents.

Les niveaux du panier hypothétiques utilisés dans ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient d'aucune façon être interprétés comme des estimations ou des prévisions du rendement futur des actifs de référence, des modifications futures, le cas échéant, des dividendes déclarés sur l'un ou l'autre des actifs de référence ou du rendement que vous pourriez réaliser sur les billets. Tous les exemples hypothétiques supposent qu'aucun événement décrit à la rubrique « Certaines modalités supplémentaires pour les billets liés à une société de référence ou à un FNB de référence » du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance ne s'est produit pendant la durée. Pour faciliter l'analyse, les chiffres ci-dessous ont été arrondis.

Participation à la baisse	Participation à la hausse
100,00 %, en dessous du niveau initial du panier	825,00 %, lorsque le niveau final du panier est supérieur ou égal au niveau initial du panier

Exemple 1 – Paiement à l'échéance (scénario négatif)

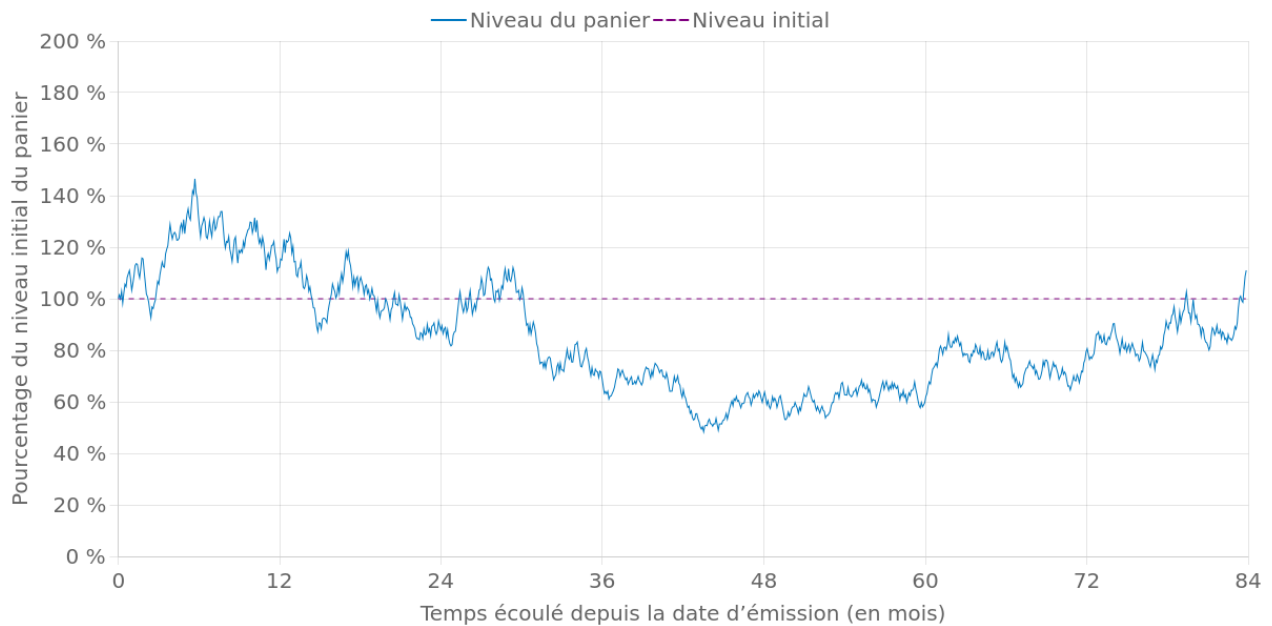


Dans cet exemple hypothétique, le niveau final du panier se situe à 45,00 % du niveau initial du panier; le rendement final du panier est donc de -55,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance de 45,00 \$ CA par billet (ce qui correspond à une perte annuelle composée de 10,77 % sur les billets).

Dans cet exemple, le paiement à l'échéance est calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned} \text{Paiement à l'échéance} &= 100,00 \$ CA + (100,00 \$ CA \times \text{rendement final du panier}) \\ &= 100,00 \$ CA + (100,00 \$ CA \times -55,00 \%) \\ &= 45,00 \$ CA \end{aligned}$$

Exemple 2 – Paiement à l'échéance (scénario positif)



Dans cet exemple hypothétique, le niveau final du panier se situe à 111,00 % du niveau initial du panier, ce qui est supérieur au niveau initial du panier; le rendement final du panier est donc de 12,00 % et le paiement à l'échéance comprendra une participation à la hausse dans les actifs de référence dans la mesure où leur rendement dépasse le niveau initial du panier. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance de 190,75 \$ CA par billet (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 9,65 % sur les billets).

Dans cet exemple, le paiement à l'échéance est calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned}\text{Paiement à l'échéance} &= 100,00 \$ \text{ CA} \times [100,00 \% + \text{participation à la hausse} \times \text{rendement final du panier}] \\ &= 100,00 \$ \text{ CA} \times [100,00 \% + 825,00 \% \times 11,00 \%] \\ &= 190,75 \$ \text{ CA}\end{aligned}$$

Renseignements sur les actifs de référence

Tous les renseignements contenus dans le présent supplément de fixation du prix concernant BCE Inc., Rogers Communications Inc. et TELUS Corporation (collectivement, les « sociétés de référence », et individuellement une « société de référence ») et les actifs de référence sont tirés de sources publiques et sont fondés uniquement sur celles-ci, et sont présentés dans le présent supplément de fixation du prix sous forme de résumé uniquement. Dans le cadre du placement des billets, ni la Banque, ni les courtiers, ni les membres de leur groupe respectif, ni les personnes avec qui ils ont un lien (i) n'ont pris part à la préparation de ces documents ni procédé à des contrôles préalables relativement de tout actif de référence, (ii) ne font de déclaration quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces documents publics ou d'autres renseignements publics sur un actif de référence ni quant au fait que ceux-ci soient ou non à jour, ou (iii) n'assument aucune obligation ni responsabilité quant à la transmission de toute information future à l'égard des actifs de référence.

Le 6 septembre 2024, le rendement en dividendes moyen des actifs de référence qui composent le panier de référence était de 6,21 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 52,57 % composé annuellement pour la durée des billets (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant).

De l'information additionnelle sur les actifs de référence et les sociétés de référence sont disponibles à l'adresse www.sedarplus.ca, ou sur les sites Web publics respectifs des sociétés de référence. Le contenu des sites Web dont il est fait mention dans le présent supplément de fixation du prix n'y est pas intégré par renvoi et ne fait pas partie de celui-ci.

Un placement dans les billets ne constitue pas un placement direct ou indirect dans les actifs de référence. Vous n'avez pas droit aux dividendes ni aux distributions versés sur les actifs de référence et vous disposerez uniquement du droit de vous faire payer par la Banque de Montréal les sommes exigibles aux termes des billets. Toutes les mesures (p. ex., les achats, les ventes et les liquidations) prises à l'égard du panier de référence ne sont que des mesures théoriques.

BCE Inc. (symbole : BCE)

Description générale

BCE Inc. fournit une vaste gamme de services de communications à une clientèle résidentielle et d'affaires au Canada. Les services de la société couvrent la téléphonie locale, interurbaine et sans fil, l'accès Internet à haute vitesse et sans fil, les services IP à large bande, les solutions d'affaires à valeur ajoutée et les services de télévision par satellite et VDSL. Les titres de référence de BCE Inc. sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « BCE ». De l'information additionnelle sur BCE Inc. et ses titres de référence peut être consultée au www.sedarplus.ca, ou sur son site Web public au www.bce.ca.

Renseignements historiques

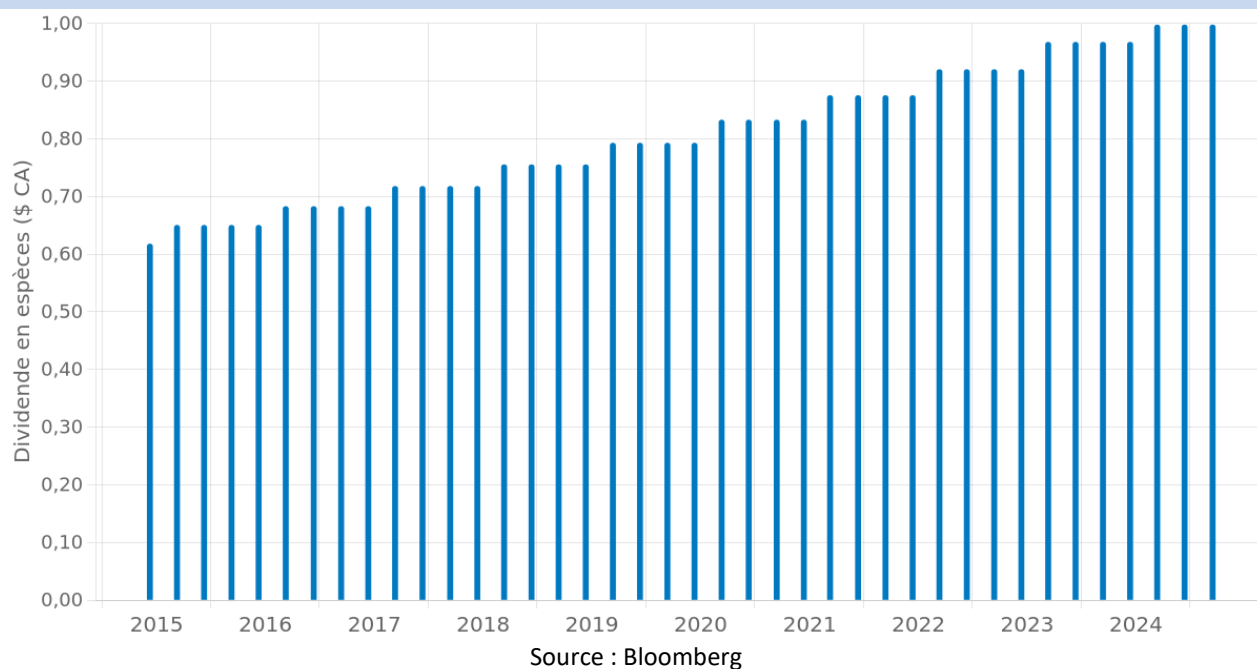
Le graphique ci-après présente le niveau de clôture de BCE Inc. pour chaque jour où ce niveau était disponible du 8 septembre 2014 au 6 septembre 2024. Au cours de cette période, le niveau de clôture le plus bas a été de 42,83 \$ CA et le niveau de clôture le plus élevé a été de 73,76 \$ CA. Au 6 septembre 2024, le niveau de clôture de ces titres de référence était de 48,50 \$ CA. Nous avons obtenu les niveaux de clôture auprès de Thomson Reuters, sans vérification indépendante. Vous ne devez pas considérer les niveaux de clôture historiques comme une indication du rendement futur. Le 6 septembre 2024, le rendement en dividendes de l'actif de référence était de 8,23 %.

BCE Inc. – Niveaux de clôture historiques
Du 8 septembre 2014 au 6 septembre 2024



Le graphique ci-après illustre les dividendes ordinaires en espèces déclarés sur l'actif de référence pour chaque jour où cette information était disponible du 11 décembre 2014 au 16 septembre 2024. Nous avons obtenu les données historiques sur les dividendes en espèces auprès de Bloomberg, sans vérification indépendante. Le dernier dividende ordinaire en espèces déclaré sur cet actif de référence qui aura commencé à être négocié ex-dividende avant la date d'émission est de 0,9975 \$ CA. Vous ne devriez pas considérer les paiements de dividendes historiques comme une indication des paiements de dividendes futurs.

BCE Inc. – Dividendes en espèces historiques
Du 11 décembre 2014 au 16 septembre 2024



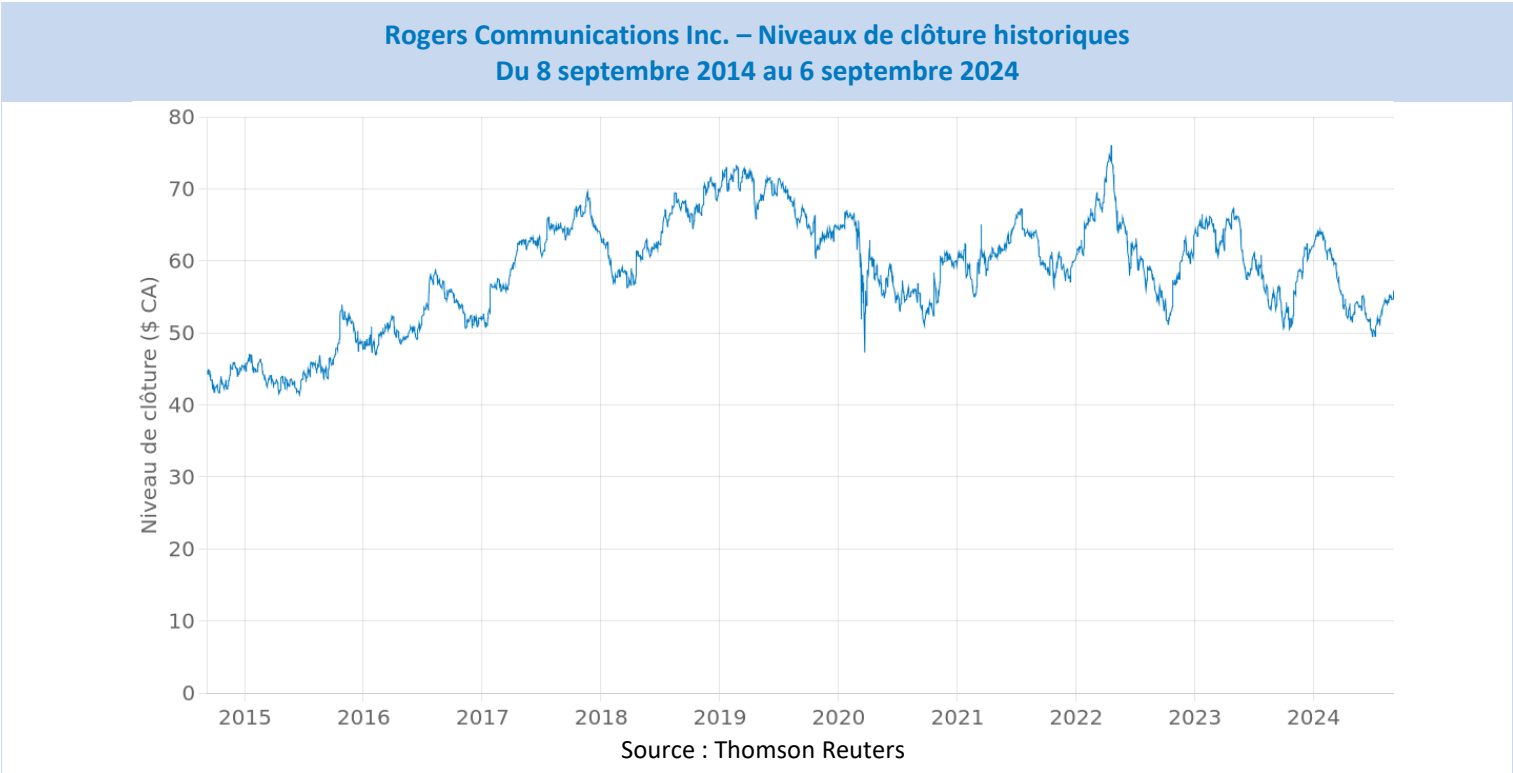
Rogers Communications Inc. (symbole : RCI/B)

Description générale

Rogers Communications Inc. est une société canadienne diversifiée dans les communications et les médias. Les activités de la société comprennent les services de communication de la voix et des données sans fil sur ses réseaux nationaux GSM, HSPA et LTE, la télévision par câble, les services de téléphonie et d'accès à Internet haute vitesse sur ses réseaux à large bande, la radiodiffusion et la télédiffusion, les services d'achat télévisé, les magazines et les sports. Les titres de référence de Rogers Communications Inc. sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « RCI/B ». De l'information additionnelle sur Rogers Communications Inc. et ses titres de référence peut être consultée au www.sedarplus.ca, ou sur son site Web public au www.rogers.com.

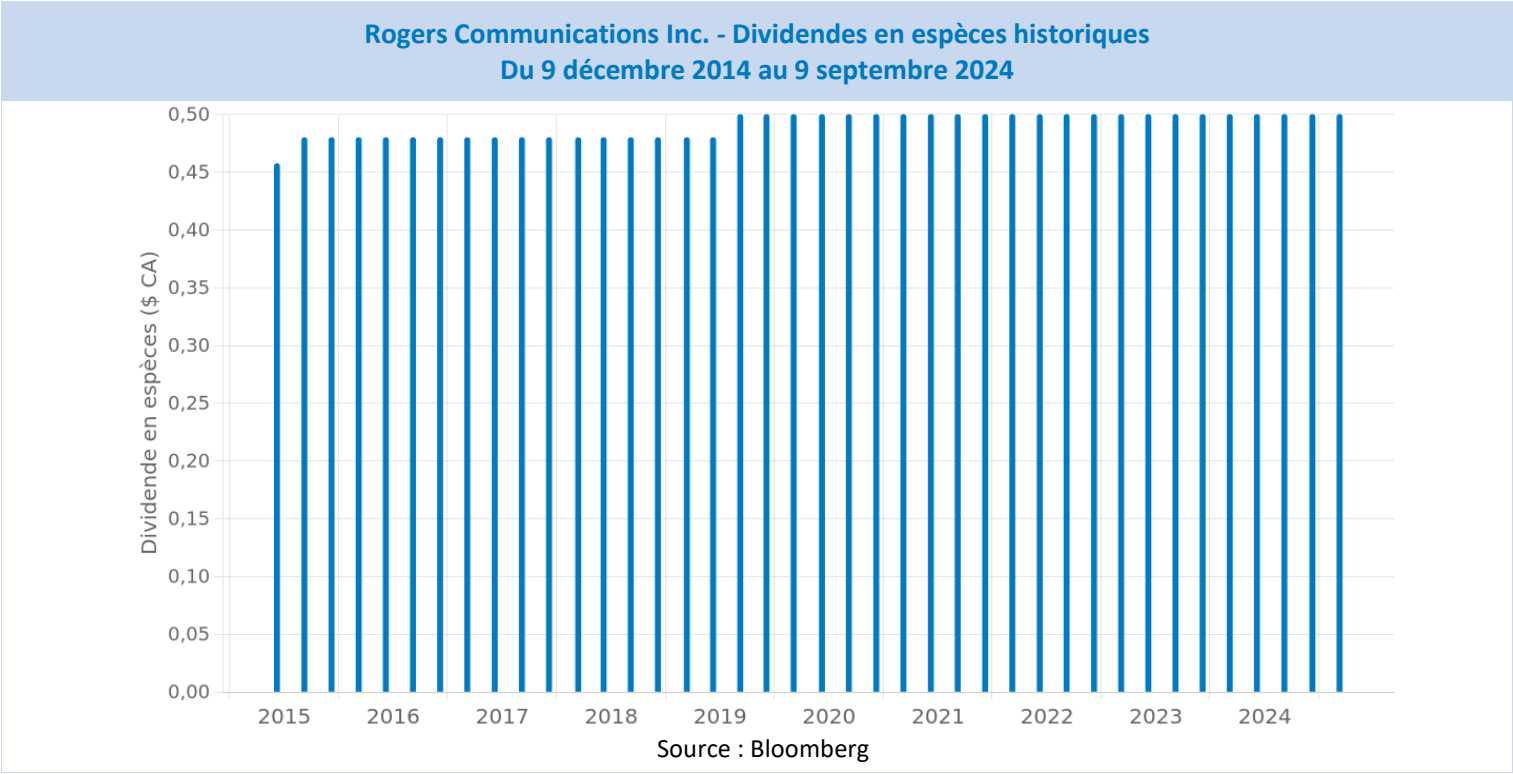
Renseignements historiques

Le graphique ci-après présente le niveau de clôture de Rogers Communications Inc. pour chaque jour où ce niveau était disponible du 8 septembre 2014 au 6 septembre 2024. Au cours de cette période, le niveau de clôture le plus bas a été de 41,40 \$ CA et le niveau de clôture le plus élevé a été de 76,07 \$ CA. Au 6 septembre 2024, le niveau de clôture de ces titres de référence était de 55,50 \$ CA. Nous avons obtenu les niveaux de clôture auprès de Thomson Reuters, sans vérification indépendante. Vous ne devez pas considérer les niveaux de clôture historiques comme une indication du rendement futur. Le 6 septembre 2024, le rendement en dividendes de l'actif de référence était de 3,60 %.



Le graphique ci-après illustre les dividendes ordinaires en espèces déclarés sur l'actif de référence pour chaque jour où cette information était disponible du 9 décembre 2014 au 9 septembre 2024. Nous avons obtenu les données historiques sur les dividendes en espèces auprès de Bloomberg, sans vérification indépendante. Le dernier dividende ordinaire en espèces déclaré sur cet actif de référence qui aura commencé à être négocié ex-dividende avant la date d'émission est de 0,50 \$ CA.

Vous ne devriez pas considérer les paiements de dividendes historiques comme une indication des paiements de dividendes futurs.



TELUS Corporation (symbole : T)

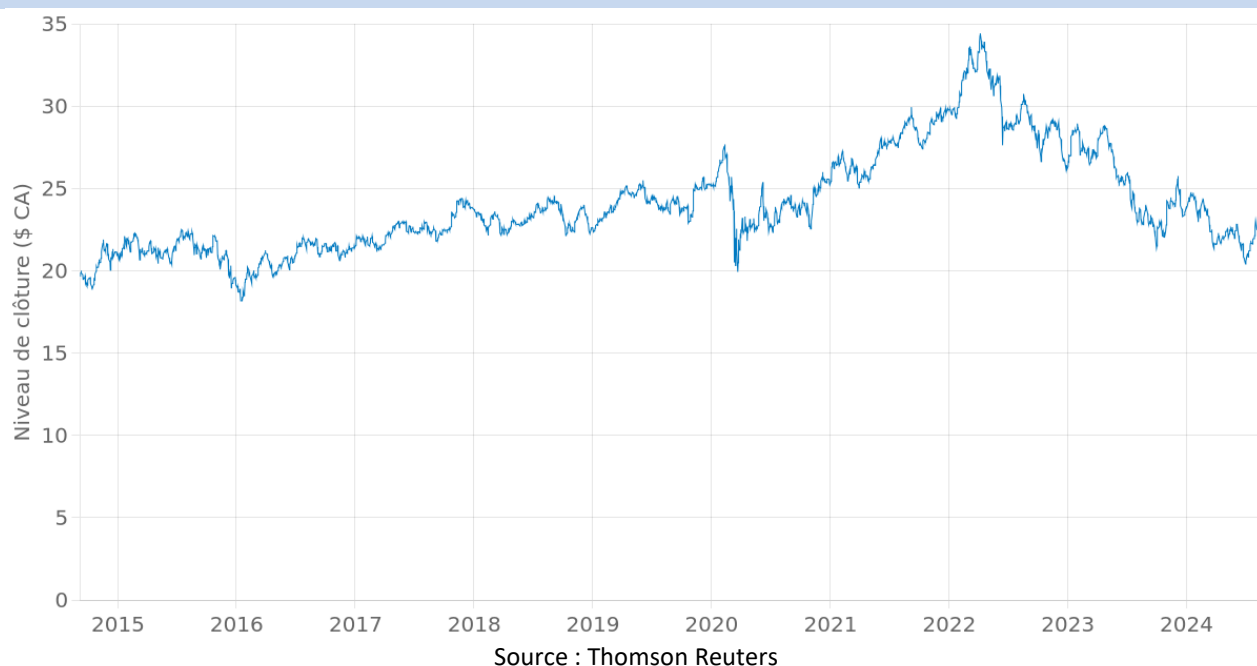
Description générale

TELUS Corporation est une société de télécommunications qui fournit de nombreux produits et services de communication. La société fournit des services de transmission de la voix et de données, des services Internet et des services de communication sans fil à des particuliers et à des entreprises au Canada. Les titres de référence de TELUS Corporation sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « T ». De l'information additionnelle sur TELUS Corporation et ses titres de référence peut être consultée au www.sedarplus.ca, ou sur son site Web public au www.telus.com.

Renseignements historiques

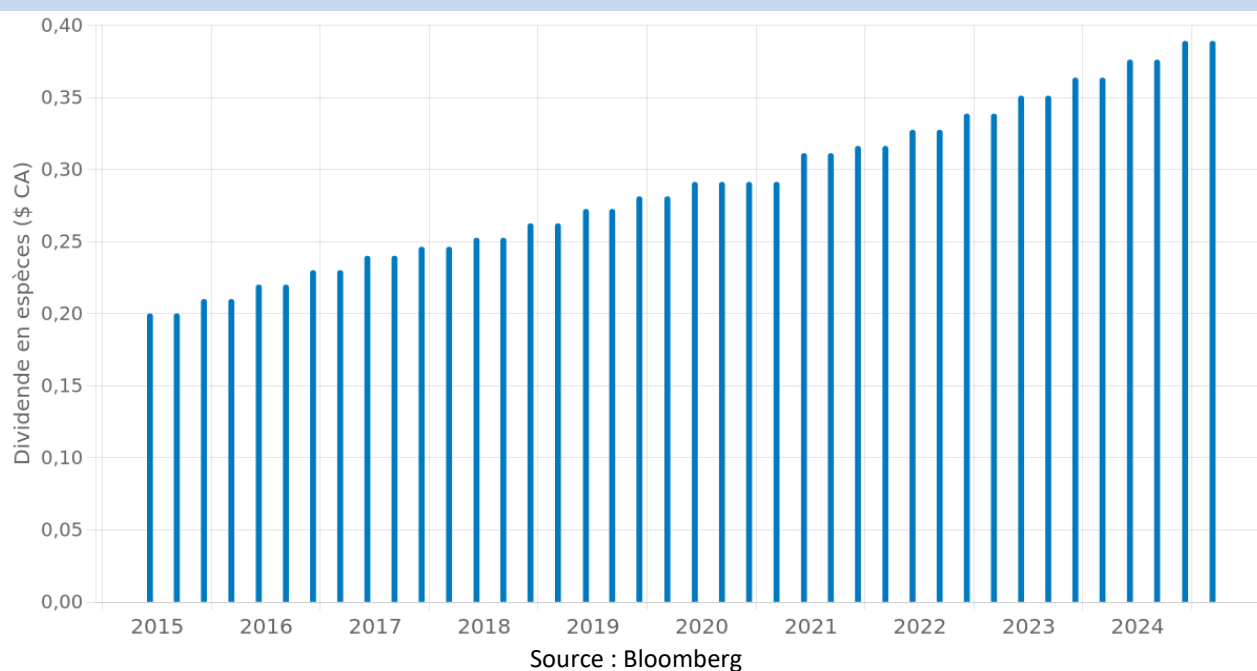
Le graphique ci-après présente le niveau de clôture de TELUS Corporation pour chaque jour où ce niveau était disponible du 8 septembre 2014 au 6 septembre 2024. Au cours de cette période, le niveau de clôture le plus bas a été de 18,18 \$ CA et le niveau de clôture le plus élevé a été de 34,42 \$ CA. Au 6 septembre 2024, le niveau de clôture de ces titres de référence était de 22,86 \$ CA. Nous avons obtenu les niveaux de clôture auprès de Thomson Reuters, sans vérification indépendante. Vous ne devez pas considérer les niveaux de clôture historiques comme une indication du rendement futur. Le 6 septembre 2024, le rendement en dividendes de l'actif de référence était de 6,81 %.

TELUS Corporation – Niveaux de clôture historiques
Du 8 septembre 2014 au 6 septembre 2024



Le graphique ci-après illustre les dividendes ordinaires en espèces déclarés sur l'actif de référence pour chaque jour où cette information était disponible du 9 décembre 2014 au 10 septembre 2024. Nous avons obtenu les données historiques sur les dividendes en espèces auprès de Bloomberg, sans vérification indépendante. Le dernier dividende ordinaire en espèces déclaré sur cet actif de référence qui aura commencé à être négocié ex-dividende avant la date d'émission est de 0,3891 \$ CA. Vous ne devriez pas considérer les paiements de dividendes historiques comme une indication des paiements de dividendes futurs.

TELUS Corporation – Dividendes en espèces historiques
Du 9 décembre 2014 au 10 septembre 2024



Facteurs de risque

Un placement dans les billets est beaucoup plus risqué qu'un placement dans des titres d'emprunt traditionnels. Les billets sont assujettis à tous les risques associés à un placement dans nos titres d'emprunt traditionnels, y compris le risque que nous manquions à nos obligations aux termes des billets, et ils sont également assujettis aux risques associés au panier de référence. Par conséquent, les billets conviennent uniquement aux investisseurs qui sont en mesure de comprendre la complexité et les risques des billets. Vous devriez consulter vos propres conseillers financiers, fiscaux et juridiques quant aux risques d'un placement dans les billets et à la convenance des titres compte tenu de votre situation personnelle.

Le texte qui suit résume certains facteurs de risque clés. Vous devez lire le présent sommaire avec la description plus détaillée des risques liés à un placement dans les billets, notamment la rubrique « Certains facteurs de risque » du prospectus préalable de base et la rubrique « Facteurs de risque » du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance, ainsi que dans les documents intégrés par renvoi. Les facteurs de risque liés aux billets comprennent les risques suivants :

- **Les billets peuvent ne pas vous convenir.** Vous devez décider d'investir dans les billets uniquement après avoir attentivement évalué, avec un conseiller, si les billets constituent un placement qui vous convient à la lumière de l'information figurant dans le présent supplément de fixation du prix. Nous ne faisons aucune recommandation quant à savoir si les billets constituent un placement qui vous convient. Un placement dans les billets est de nature incertaine, car il pourrait ne produire aucun rendement, et vous pourriez perdre une partie ou la quasi-totalité de votre placement en capital dans les billets. Un placement dans les billets convient uniquement aux investisseurs ayant un horizon de placement à moyen terme et qui sont prêts à assumer le risque d'un placement dont le rendement et le remboursement du capital dépendent du niveau final du panier. Les billets ne sont pas des placements qui vous conviennent si vous voulez obtenir un rendement garanti ou si vous ne pouvez vous permettre de perdre une partie ou la quasi-totalité de votre placement en capital. Les billets ne sont pas des billets ou des titres d'emprunt traditionnels en ce qu'ils ne vous procurent pas un rendement ou un flux de revenu garanti avant l'échéance et que le rendement à l'échéance n'est pas calculé en fonction d'un taux d'intérêt fixe ou variable qui peut être déterminé avant l'échéance. Les billets ne fournissent aucune garantie que le capital sera payé à l'échéance ou avant (à l'exception du paiement minimal). Le rendement que vous pourriez recevoir sur votre placement en capital pourrait être inférieur au rendement qui pourrait être réalisé en faisant d'autres placements. Un placement dans les billets pourrait ne pas compenser en totalité le coût de renonciation pour vous si l'on tient compte de facteurs qui ont une incidence sur la valeur temporelle de l'argent. Les billets ne sont pas un placement qui vous convient si vous ne comprenez pas leurs modalités ou les risques associés à leur détention.
- **Vous pourriez perdre une partie importante de votre placement.** Contrairement aux titres d'emprunt traditionnels, les billets ne prévoient pas le remboursement du capital déclaré à l'échéance dans toutes les situations. Votre paiement à l'échéance dépendra du niveau final du panier. Si le niveau final du panier est inférieur au niveau initial du panier, vous perdrez 1 % du capital déclaré de vos titres pour chaque tranche de 1 % où le niveau final du panier tombe sous le niveau initial du panier. Il n'y a aucun paiement minimal à l'échéance sur les billets au-delà de 1,00 \$ CA.
- **La volatilité du panier de référence est un facteur important ayant une incidence sur les risques décrits au paragraphe précédent.** La volatilité est une mesure de l'ampleur moyenne des fluctuations quotidiennes du niveau du panier de référence au cours d'une période donnée. Vous serez défavorablement touché par la volatilité du panier de référence. En effet, une plus grande volatilité signifie en général un plus grand risque que le niveau du panier de référence à la date d'évaluation finale soit inférieur au niveau initial du panier et, par conséquent, le paiement que vous recevez à l'échéance peut être considérablement inférieur au capital déclaré des billets.
- **L'ajustement des dividendes peut réduire le rendement ajusté.** L'ajustement des dividendes peut réduire le rendement ajusté d'un actif de référence et, par conséquent, le rendement du panier et finalement le paiement à l'échéance, si le montant ou la fréquence des dividendes en espèces versés sur l'actif de référence visé diminue. Même si le rendement des cours d'un actif de référence augmente pendant la durée des billets, l'ajustement des dividendes à l'égard de cet actif de référence pourrait réduire le niveau ajusté (et donc le rendement ajusté) de cet actif de référence de telle sorte que tout rendement qui pourrait autrement être payable à l'égard des billets serait réduit ou éliminé.

- **Les dividendes pourraient ne pas être déclarés sur un actif de référence.** La déclaration de dividendes sur un actif de référence relève du pouvoir discrétionnaire de la société de référence. Rien ne garantit qu'une société de référence continuera de déclarer et de verser des dividendes en espèces ou d'en déclarer et d'en verser un montant particulier. Les dividendes en espèces historiques versés par une société de référence ne devraient pas être considérés comme une indication des dividendes en espèces futurs.
- **Le rendement des billets, le cas échéant, est incertain jusqu'à l'échéance.** Le montant de tout rendement que vous recevez sur les billets dépendra du rendement du panier de référence et des modifications connexes, le cas échéant, des dividendes déclarés sur les actifs de référence pendant la durée des billets. Le rendement historique du panier de référence et les dividendes historiques déclarés sur les actifs de référence qui composent le panier de référence ne devraient pas être considérés comme une indication du rendement futur ou des dividendes futurs déclarés sur ces actifs de référence. Vous devez comprendre que le risque que comporte un placement dans les billets est plus grand que celui qui est associé à d'autres types de placements à revenu fixe.
- **Vous pourriez ne pas être adéquatement rémunéré pour avoir assumé les risques de baisse du panier de référence.** En effet, tout paiement sur les billets est « à risque » et peut donc être inférieur à ce que vous prévoyez actuellement. Tout d'abord, le rendement réel que vous réalisez sur les billets pourrait être inférieur à ce que vous prévoyez en raison du risque que vous receviez moins que le capital déclaré des billets à l'échéance. De plus, un paiement est le rendement que vous recevez non seulement pour avoir assumé les risques de baisse du panier de référence, mais également pour tous les autres risques inhérents aux billets, y compris le risque de taux d'intérêt et notre risque de crédit. Si ces autres risques augmentent ou sont par ailleurs supérieurs à ce que vous prévoyez actuellement, ce paiement pourrait se révéler insuffisant pour vous rétribuer pour tous les risques liés aux billets, y compris les risques de baisse du panier de référence.
- **Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse et vous pourriez ne pas être en mesure de les vendre avant l'échéance.** Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun marché. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets par l'intermédiaire de Fundserv, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire dans l'avenir, à son entière appréciation, sans vous donner de préavis, et elle pourrait réaliser un profit dans le cadre de l'acquisition ou de l'aliénation éventuelle de billets lorsqu'elle agit pour son propre compte. L'agent chargé des calculs peut suspendre le calcul du cours acheteur pendant que se produit une situation qui rend le calcul du cours acheteur impossible, peu commode ou préjudiciable à votre égard. Si l'agent chargé des calculs suspend le calcul du cours acheteur, BMO Marchés des capitaux ne sera pas en mesure d'établir de façon juste et exacte le prix des billets en vue d'organiser un marché secondaire et, par conséquent, elle pourrait suspendre le marché secondaire pour les billets. Si BMO Marchés des capitaux suspend le marché ou y met fin, il pourrait n'y avoir aucun marché secondaire pour les billets étant donné qu'il est probable que BMO Marchés des capitaux sera le seul courtier en valeurs mobilières qui soit disposé à acheter vos billets avant l'échéance. De plus, tout marché secondaire qui pourrait se développer pourrait ne pas être liquide ou offrir des prix qui pourraient ne pas refléter le rendement du panier de référence. La valeur des billets sur le marché secondaire sera touchée par un certain nombre de facteurs complexes et interreliés, comme il est décrit à la rubrique « Mode de placement — Marché secondaire » du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance afférent aux présentes. Vous devriez consulter votre conseiller en placement pour savoir s'il serait plus avantageux, dans les circonstances, de vendre les billets ou de les conserver jusqu'à l'échéance. Si vous vendez les billets sur le marché secondaire avant l'échéance, vous pourriez recevoir un prix considérablement inférieur au prix d'émission.
- **La valeur estimative des billets à la date du présent supplément de fixation du prix ne constitue qu'une estimation et est fondée sur un certain nombre de facteurs.** La valeur estimative des billets a été établie à la date du présent supplément de fixation du prix au moyen de nos modèles d'établissement des prix internes, qui tiennent compte d'un certain nombre de variables et d'hypothèses concernant des événements futurs qui pourraient se révéler inexacts, y compris les attentes relatives aux dividendes et aux distributions, la volatilité, les taux d'intérêt et nos taux de financement internes. Nos taux de financement internes peuvent différer des taux du marché pour nos titres d'emprunt traditionnels. L'utilisation de différents modèles d'établissement des prix et de différentes hypothèses peut donner lieu à des valeurs qui diffèrent de façon importante de la valeur estimative des billets. Une valeur estimative des billets calculée à la date d'émission pourrait différer de l'estimation actuelle, et la valeur réelle des billets tiendra en tout temps compte de bon nombre de facteurs, et ne peut être prédite avec exactitude. Le prix d'offre initial des

billets dépasse également la valeur estimative des billets. La différence entre le prix d'offre initial et la valeur estimative des billets est attribuable à plusieurs facteurs, y compris le profit estimatif que nous et les membres de notre groupe nous attendons à gagner (pouvant être ou non réalisé) afin d'assumer les risques de couverture de nos obligations aux termes des billets, ainsi que les frais estimatifs de couverture de ces obligations. La valeur estimative des billets n'est pas une indication ni une prévision du prix auquel nous ou toute autre personne pouvons être disposés à acheter ou à vendre les billets sur le marché secondaire. La valeur des billets après la date du présent supplément de fixation du prix variera en fonction de nombreux facteurs, y compris les changements de conjoncture de marché, et ne peut être prévue avec exactitude. Par conséquent, on peut s'attendre à ce que la valeur réelle que vous recevrez à la vente des billets sur le marché secondaire, s'il y a lieu, diffère de façon importante de la valeur estimative initiale des billets. Enfin, nous avons adopté des politiques et des procédures écrites afin d'établir la valeur estimative des billets, qui comprennent : (i) les méthodologies utilisées pour évaluer chaque type d'élément intégré dans les billets, (ii) nos méthodes pour examiner et tester les évaluations afin d'évaluer la qualité des prix obtenus ainsi que le fonctionnement général du processus d'évaluation et (iii) les conflits d'intérêts. Le courtier indépendant ne participera pas à la détermination de la valeur estimative des billets et n'examinera pas le calcul de cette détermination.

- **Vérification indépendante nécessaire.** La Banque de Montréal et les courtiers n'ont pas effectué de vérification diligente ou d'examen des sociétés de référence ou des actifs de référence. Les renseignements concernant les sociétés de référence ou les actifs de référence ont été tirés de sources publiques et sont fondés uniquement sur celles-ci, et leur exactitude ne peut être garantie. La Banque de Montréal, les courtiers ou les membres de leur groupe respectif ou les personnes avec qui ils ont un lien n'assument aucune obligation ni responsabilité quant à la transmission de toute information future à l'égard des actifs de référence ou des sociétés de référence. Les investisseurs n'auront aucun recours contre la Banque de Montréal, les courtiers ou les membres de leur groupe respectif ou les personnes avec qui ils ont un lien, relativement aux renseignements sur les actifs de référence ou les sociétés de référence qui ne sont pas contenus dans le présent supplément de fixation du prix. Les souscripteurs éventuels devraient effectuer leurs propres recherches afin d'établir si un placement dans les billets leur convient. Aucune des sociétés de référence n'a participé à la préparation du présent supplément de fixation du prix, aucune d'elles ne parraine les billets, ne les endosse, ne les vend ni n'en fait la promotion.

Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes

Compte tenu des propositions annoncées par la ministre des Finances (Canada) visant à modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) à l'égard du taux d'inclusion des gains en capital, le texte qui figure à la rubrique intitulée « Incidences fiscales – Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes – Traitement des gains et des pertes » du supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance est supprimé intégralement et remplacé par ce qui suit :

Traitement des gains et des pertes

Sous réserve des propositions relatives aux gains en capital (au sens donné à ce terme ci-après), la moitié d'un gain en capital (un « gain en capital imposable ») réalisé par un porteur initial doit être incluse dans son revenu. La moitié d'une perte en capital (une « perte en capital déductible ») subie par un porteur initial est déductible des gains en capital imposables réalisés au cours de l'année d'imposition. L'excédent des pertes en capital déductibles sur les gains en capital imposables peut être reporté rétrospectivement et déduit des gains en capital imposables nets réalisés au cours des trois années d'imposition antérieures ou reporté prospectivement et déduit des gains en capital imposables nets réalisés au cours des années subséquentes, sous réserve des règles détaillées de la Loi de l'impôt.

Des propositions fiscales concernant le taux d'inclusion des gains en capital (les « propositions relatives aux gains en capital ») augmenteraient le taux d'inclusion des gains en capital d'un porteur initial pour une année d'imposition se terminant après le 24 juin 2024, de la moitié aux deux tiers, sous réserve d'une règle transitoire applicable à l'année d'imposition 2024 d'un porteur initial qui réduirait le taux d'inclusion des gains en capital pour cette année d'imposition de sorte qu'il soit, en fait, de la moitié pour les gains en capital nets réalisés avant le 25 juin 2024. Les propositions relatives aux gains en capital comprennent également des dispositions qui, de façon générale, compenseraient l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital jusqu'à concurrence de 250 000 \$ de gains en capital nets réalisés (ou réputés réalisés) par le porteur initial au cours de l'année qui ne sont pas compensés par des pertes en capital nettes reportées rétrospectivement ou prospectivement d'une autre année d'imposition. Les propositions relatives aux gains en capital prévoient par ailleurs que les pertes en capital subies avant le 25 juin 2024 qui sont déductibles des gains en capital inclus dans le revenu pour l'année d'imposition 2024 ou les années d'imposition ultérieures compenseront un gain en capital équivalent, peu importe le taux d'inclusion qui s'appliquait au moment où ces pertes en capital ont été subies. Les porteurs initiaux devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet des propositions relatives aux gains en capital.

Les gains en capital réalisés par un particulier peuvent donner lieu à une obligation au titre de l'impôt minimum de remplacement.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, le supplément relatif au produit visant les billets liés à la croissance demeure inchangé.

Mode de placement supplémentaire

Nous émettons les billets à un prix de souscription de 100,00 \$ CA par billet et en fonction d'une souscription minimale de 2 000,00 \$ CA (20 billets). Les billets sont libellés en dollars canadiens et tous les paiements devant être versés à l'égard des billets se feront en dollars canadiens. Le montant maximal de l'émission visant les billets sera de 10 000 000 \$ CA. Nous nous réservons le droit de modifier le montant minimal de souscription et/ou le montant maximal de l'émission à notre seul gré.

Conformément aux modalités de la convention de courtage, les courtiers, à titre de placeurs pour notre compte, ont convenu de déployer des efforts raisonnables dans le but de solliciter des offres d'achat des billets, sous les réserves d'usage quant à leur émission par nous. Les billets seront offerts au prix de 100,00 \$ CA par billet. Les courtiers auront droit à une commission de vente initiale correspondant à 3,50 % par billet vendu (soit 3,50 \$ CA du capital par billet). Bien que les courtiers aient convenu de déployer des efforts raisonnables dans le but de vendre les billets offerts aux présentes, ils ne seront pas tenus d'acheter les billets qui ne seront pas vendus. À la clôture, nous verserons une rémunération allant jusqu'à 0,15 \$ CA par billet, qui sera prélevée directement sur nos fonds, à Wellington-Altus Gestion Privée inc. pour ses services à titre de courtier indépendant. Le paiement de cette rémunération n'aura aucune incidence sur les sommes qui vous sont payables aux termes des billets. Wellington-Altus Gestion Privée inc., à titre de courtier indépendant, a effectué une vérification diligente dans le cadre du placement, mais n'a pas participé à la structuration ou à l'établissement du prix du placement.

Les billets sont offerts par l'intermédiaire du système de traitement des transactions des fonds d'investissement de Fundserv. Les souscriptions de billets seront faites par l'intermédiaire du réseau de Fundserv au moyen du code « JHN7682 », ce qui fera en sorte que les fonds seront accumulés dans un compte de BMO Marchés des capitaux ne portant pas intérêt, en attendant la signature de tous les documents requis pour l'opération visée et le respect des conditions de clôture, s'il en est. Veuillez prendre note que, à moins que vous n'ayez acheté les billets directement d'un représentant de BMO Nesbitt Burns Inc., vous n'avez pas de compte auprès de BMO Nesbitt Burns Inc. Les fonds à l'égard de toute souscription seront payables au moment de la souscription. Nous aurons le droit exclusif d'accepter les offres d'achat visant les billets et nous pouvons refuser toute proposition d'achat visant les billets, en totalité ou en partie, et nous nous réservons le droit d'attribuer les billets aux investisseurs pour un montant inférieur à celui souscrit par un investisseur. Nous nous réservons le droit de clore le registre de souscriptions en tout temps et nous pouvons cesser d'accepter les souscriptions à tout moment sans préavis. À tout moment avant la date d'émission, nous pouvons, à notre gré, choisir de procéder ou non, en totalité ou en partie, à l'émission des billets.

La clôture du placement devrait avoir lieu le ou vers le 27 septembre 2024 ou à toute autre date dont nous et les courtiers pouvons convenir, et le billet global représentant les billets devrait pouvoir être livré par l'intermédiaire des installations de la CDS à la date d'émission ou vers cette date. Sauf dans certaines circonstances limitées, les souscripteurs de billets n'auront pas le droit de recevoir des certificats matériels attestant la propriété des billets. Si, pour quelque raison que ce soit, la clôture du placement n'a pas lieu, tous les fonds de souscription seront retournés sans délai, sans intérêt ni déduction, au conseiller financier du souscripteur au moyen du réseau Fundserv.

Nous pouvons à l'occasion émettre des séries supplémentaires de billets ou d'autres billets ou titres de créance (qui peuvent ou non ressembler aux billets) que nous pouvons offrir au même moment que le placement.

Le cours acheteur auquel vous pourrez vendre les billets avant l'échéance peut avoir fait l'objet d'une décote, qui pourrait être importante, par rapport au paiement que vous recevriez si les billets venaient à échéance à la date d'échéance. Le cours acheteur des billets à un moment donné dépendra, notamment : (1) de la hausse ou de la baisse du niveau du panier depuis la date du présent supplément de fixation du prix et du rendement du panier de référence jusqu'à ce moment, y compris les modifications reliées, le cas échéant, des dividendes déclarés sur les actifs de référence et (2) d'un certain nombre d'autres facteurs interreliés, notamment de l'offre et de la demande pour les billets, de l'état des stocks auprès des teneurs de marchés, de la volatilité du panier de référence, des taux d'intérêt en vigueur, des attentes du marché quant aux niveaux futurs des taux d'intérêt, de la durée restante jusqu'au prochain paiement dû au titre des billets, de la durée restante jusqu'à l'échéance, du rendement en dividendes du panier de référence et, si l'actif de référence est un FNB de référence ou un indice de référence, des titres qui le composent, de la comptabilisation au fil du temps par nous de nos revenus estimatifs tirés des billets (qui peuvent être ou non réalisés), déduction faite des frais que nous engageons pour la couverture des billets, de notre amortissement des frais initiaux engagés pour la création, le placement et l'émission des billets, ainsi que de notre solvabilité. Le lien entre ces facteurs est complexe et peut être influencé par divers facteurs politiques, économiques, réglementaires ainsi que d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur le cours acheteur des billets. Plus particulièrement, vous devez

comprendre que le cours acheteur (1) peut avoir une sensibilité non linéaire aux hausses et aux baisses (i) du rendement du panier de référence et (ii) des modifications des dividendes déclarés sur les actifs de référence pendant la durée des billets (c.-à-d. que le cours des billets peut augmenter et diminuer à un taux qui diffère des fluctuations en pourcentage du niveau du panier ou des dividendes déclarés sur les actifs de référence) et (2) peut être touché considérablement par les changements dans le niveau des taux d'intérêt, sans égard au rendement du panier de référence ou aux dividendes déclarés sur les actifs de référence.

Les billets devant être émis aux termes des présentes sont offerts aux résidents de chaque province et territoire du Canada.

La vente d'un billet à BMO Marchés des capitaux avant l'échéance peut être assujettie à des frais de négociation anticipée. Si vous vendez un billet dans les 360 premiers jours après la date d'émission, des frais de négociation anticipée correspondant à un pourcentage du prix de souscription établi de la façon suivante seront déduits du cours acheteur publié.

Si les billets sont vendus entre :	Frais de négociation anticipée
0 et 90 jours	4,50 %
91 et 180 jours	3,30 %
181 et 270 jours	2,10 %
271 et 360 jours	1,10 %
Par la suite	Néant

Vous devez savoir que le prix d'évaluation des billets qui figure sur votre relevé de compte de placement périodique dans les 360 premiers jours suivant la date d'émission ne correspond pas à la somme que vous recevrez en cas de disposition. Le cours acheteur qui vous est donné pour la vente de vos billets au cours des 360 premiers jours suivant la date d'émission ne tiendra pas compte des frais de négociation anticipée applicables. Si vous souhaitez vendre un billet avant l'échéance, vous devriez consulter votre conseiller en placements afin de savoir si la vente du billet sera assujettie à des frais de négociation anticipée et, s'il y a lieu, afin de connaître le montant des frais de négociation anticipée.

Nous n'exigerons pas d'autres frais ni ne demanderons le remboursement d'autres frais à l'égard des billets. Pour plus de certitude, nous prendrons en charge tous les frais du placement (à l'exception de la commission de vente décrite ci-dessus).

Nous nous réservons le droit d'acheter aux fins d'annulation, à notre gré, tout montant de billets sur le marché secondaire, sans vous en aviser.

Dans le cadre de l'émission et de la vente des billets par nous, personne n'est autorisé à donner de l'information ou à faire des déclarations qui ne sont pas expressément contenues dans le présent supplément de fixation du prix ou dans le billet global, et nous n'acceptons aucune responsabilité à l'égard de renseignements qui ne sont pas contenus dans les présentes. Le présent supplément de fixation du prix ne constitue pas une offre ni une sollicitation par quiconque dans quelque territoire que ce soit où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ni à une personne à l'égard de laquelle il est illégal de faire une telle offre ou sollicitation, et il ne peut être utilisé à ces fins, et aucune mesure ne peut être prise afin de permettre un placement des billets dans tout territoire à l'extérieur du Canada lorsqu'une mesure doit être prise à cette fin.

Les billets devant être émis aux termes des présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Loi de 1933 et ils ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou dans ses territoires ou possessions ou autres territoire de compétence ou à une personne des États-Unis (« *U.S. person* » au sens du règlement intitulé *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933) ou pour le compte de celle-ci, sauf dans le cadre de certaines opérations dispensées des exigences de la Loi de 1933.

BMO Nesbitt Burns Inc. est une de nos filiales en propriété exclusive. Par conséquent, nous sommes un « émetteur relié » à BMO Nesbitt Burns Inc. aux termes du Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs. La décision de placer les billets et l'établissement des modalités des billets ont été fondés sur un certain nombre de facteurs, y compris les instructions et les conseils des dirigeants de BMO Marchés des capitaux. Les modalités des billets ont été établies par suite de négociations entre BMO Marchés des capitaux, notre mandataire, et les courtiers. Nous ou BMO Marchés des capitaux, à titre de mandataire pour notre compte, pouvons conclure des arrangements pour couvrir les risques liés aux billets auxquels nous sommes exposés. Nous avons convenu que BMO Marchés des capitaux peut conserver une partie des profits et être tenue de nous dédommager pour une partie des pertes subies à la suite de ces arrangements de couverture. En outre, BMO Marchés des capitaux agira à titre d'agent chargé des calculs et facilitera le paiement des sommes payables, le cas échéant, à l'égard des billets. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets, comme indiqué aux présentes, mais elle se réserve le droit de choisir de

ne pas le faire dans l'avenir, à son entière appréciation, sans vous en donner de préavis, et elle pourrait réaliser un profit dans le cadre de l'acquisition ou de l'aliénation éventuelle de billets lorsqu'elle agit pour son propre compte.

Questions d'ordre juridique

Les questions d'ordre juridique relatives à un placement de billets seront tranchées par Torys LLP, pour notre compte, et par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte des courtiers. À la date du présent supplément de fixation du prix, à moins d'indication contraire aux présentes, les associés et autres avocats de Torys LLP et de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. avaient la propriété véritable globale, directe ou indirecte, de moins de 1 % de nos titres en circulation et de ceux des membres de notre groupe et des personnes qui nous sont liées.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont nos marques de commerce déposées utilisées sous licence.